

ARRETE N°A2026_067

Désignation des présidents et des vice-présidents de bureaux de vote pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code électoral et notamment l'article R. 42 et suivants ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-0682 du 12 février 2026 modifiant l'arrêté n° 2025-3477 du 26 août 2025 fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

VU la délibération n° DCM2024_001 du conseil municipal en date du 20 janvier 2024 relative à la modification de l'ordre du tableau du conseil municipal ;

CONSIDERANT que dans le cadre des opérations électorales des 15 et 22 mars 2026, il est nécessaire de désigner les présidents et vice-présidents des bureaux de vote de la ville de Bondy ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Sont désignés pour assurer la présidence et la vice-présidence des bureaux de vote lors des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 :

BUREAU N°1 - HOTEL DE VILLE - SALLE DES FÊTES

Président : HERVE Stephen

Vice-Président : GUEDDOU Foudil

BUREAU N°2 - ECOLE MATERNELLE MAINGUY

Président : PIERRE Oldhynn

Vice-Président : PALAIS Dominique

BUREAU N°3 - GYMNASSE AIACHE - SALLE DE DANSE

Président : PONCET Alison

BUREAU N°4 - ECOLE MATERNELLE JEAN ZAY

Président : ALOUT Rafik

BUREAU N°5 - ECOLE MATERNELLE NOUE CAILLET

Président : SAGKAN Onur

BUREAU N°6 - ECOLE MATERNELLE TERRE-SAINT-BLAISE

Président : DRIF Azzedine

BUREAU N°7 - ECOLE MATERNELLE PASTEUR

Président : CALAMBE Auriane

BUREAU N°8 - ÉCOLE MATERNELLE HENRI SELLIER

Président : LE GOUALLEC Christelle

BUREAU N°9 - ECOLE MATERNELLE CAMILLE CLAUDEL

Président : MAZNI Sadia

BUREAU N°10 - ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY

Président : FONSECA Théo

Vice-Président : LEITE Sébastien

BUREAU N°11 - SALLE BLANQUI - ESPACE NELSON MANDELA

Président : BERTE Mariata

BUREAU N°12 - ECOLE MATERNELLE ROGER SALENGRO

Président : PARRA Yves

Vice-Président : PARRA Anthony

BUREAU N°13 - ECOLE MATERNELLE PIERRE CURIE

Président : FABRIS Cristel

BUREAU N°14 - ECOLE MATERNELLE LEO LAGRANGE

Président : PIRABAHARAN Piremy

Vice-Président : PIRABAHARAN Balasingam

BUREAU N°15 - SALLE MAURICE PETITJEAN

Président : AMZEL Alexandre

Vice-Président : AMZEL Georges

BUREAU N°16 - ECOLE MATERNELLE ASSIA DJEBAR

Président : BAKHTI-ALOUT Sonia

BUREAU N°17 – SALLE POLYVALENTE PIERRE CURIE

Président : GIBERT Patrick

BUREAU N°18 – HOTEL DE VILLE - SALLE DES FÊTES

Président : MOTTE Joëlle

Vice-Président : BERTRAND Jean-Paul

BUREAU N°19 - ECOLE ELEMENTAIRE MAINGUY- GUEHENNO

Président : SQUINABOL François

BUREAU N°20 - GYMNASSE AIACHE

Président : SAIB DAHLI Sissi

BUREAU N°21 - ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE

Président : DECOURRIERE Nezha

BUREAU N°22 - ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR

Président : TRAORE Samba

BUREAU N°23 - CENTRE DE LOISIRS - SALLE COLUCHE

Président : JANKOWSKI Cathy

BUREAU N°24 - ECOLE ELEMENTAIRE OLYMPE DE GOUGES

Président : COTE Alexandre

Vice-Président : BENNACER Yacine

BUREAU N°25 - ECOLE ELEMENTAIRE NOUE CAILLET

Président : FERRAND Jacques

Vice-Président : GEORGE Sophie

BUREAU N°26 - GYMNASE LEO LAGRANGE

Président : GIRARDY Didier

BUREAU N°27 - ECOLE ELEMENTAIRE LEO LAGRANGE

Président : CAMARA Smaila

Vice-Président : KOUASSI Raymond

BUREAU N°28 - CENTRE DE LOISIRS - GUILLAUME APOLLINAIRE

Président : ASAADI Othman

BUREAU N°29 - ECOLE ELEMENTAIRE ROGER SALENGRO

Président : HENAO SANTA Andres

BUREAU N°30 - ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE CURIE

Président : COTTE Laurent

BUREAU N°31 - MAISON MARIANNE

Président : EL MAHMOUDI Nazha

Vice-Président : BOUHADJILA Abdallah

BUREAU N°32 – CENTRE DE LOISIRS - SALLE COLUCHE

Président : : RODRIGUES Chanaz

Vice-Président : RODRIGUES Stéphane

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Un recours gracieux peut aussi être adressé à l'auteur de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois qui suivent la réponse au recours gracieux. Cette réponse peut être explicite ou, en cas de silence gardé par l'auteur de l'arrêté à l'issue d'un délai de deux mois, implicite.

ARTICLE 3 – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Commissaire de Police de Bondy,
- Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Bondy,
- Monsieur le Responsable du Service Élections de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait en Mairie à Bondy, le 13 mars 2026


Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional

